



Règlement Des cours de danses

Madame, Monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant aux cours de danse.

Nous vous précisons les points suivants du règlement :

- ✓ Les 2 premiers cours de septembre sont considérés comme cours d'essai (aucun remboursement ne sera effectué après la troisième semaine de cours).
- ✓ Les cours ont lieu 1 fois par semaine dans la salle Colette Broquin (parking salle Azura), Le planning des cours sera fourni courant aout.
- ✓ Le certificat médical est obligatoire et à fournir au premier cours.
- ✓ La danseuse viendra en tenue de sport (ex : legging, tee-shirt, chaussons de danse facultatif ou chaussettes), les cheveux attachés.
- ✓ Apporter une bouteille d'eau, pas de chewing-gum pendant le cours.
- ✓ Prévoir d'arriver 5 mn avant l'heure du cours et prévoir **d'entrer par la porte du garage**. Ne laissez pas vos enfants avant de vous assurer de la présence de la prof.
- ✓ En cas d'absence, prévenir Aude ou Claire sur leurs portables respectifs (Aude 06 83 47 50 36 / Claire 07 80 03 57 24) en précisant le nom, prénom, numéro du groupe et commune de l'enfant.
- ✓ Enfin pour le bon déroulement du cours, la présence des parents n'est pas souhaitée, mais les parents doivent venir chercher leurs enfants à la fin du cours **dans la salle, et à l'heure**.
- ✓ Il pourra vous être demandé, pour le gala de fin d'année, l'achat d'accessoires.
- ✓ **Réservez dès maintenant, la première semaine de mai en prévision du gala et des répétitions.**

Pour toutes questions, contactez-nous sur le site internet
<https://www.familles-rurales-tremontines.fr/>